



Creation d'entreprise et pole emploi

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai été licencié fin octobre 2010, et je souhaite créer une société (associé majoritaire d'une SARL). Je n'ai pas encore eu mon rendez-vous d'inscription a pole emploi donc je ne suis pas encore chômeur. Cependant Pole Emploi prévoit une aide a la création d'entreprise qui consiste au versement de la moitié de l'indemnisation en deux fois.

Ma question : Si la création d'entreprise est effectuée antérieurement a l'inscription pole emploi, peut-on tout de même bénéficier de l'aide a la création d'entreprise.

Mon problème étant en partie lié a la lenteur administrative et a l'approche des fêtes qui risque de retarder d'autant plus mon inscription, en particulier sur une île comme la mienne.

J'espère avoir été assez claire dans l'énoncé de mon problème.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ma question : Si la création d'entreprise est effectuée antérieurement a l'inscription pole emploi, peut-on tout de même bénéficier de l'aide a la création d'entreprise.

Mon problème étant en partie lié a la lenteur administrative et a l'approche des fêtes qui risque de retarder d'autant plus mon inscription, en particulier sur une île comme la mienne.

J'ai bien peur que non.

En effet, pour pouvoir bénéficier de l'ACCRE, vous devez être demandeur d'emploi indemnisé ou indemnisable. Or, tant que vous n'êtes pas inscrit auprès de Pole emploi, vous n'êtes pas assimilé juridiquement à un demandeur d'emploi.

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=13584*02&cerfaNotice=51223

Très cordialement.